

**Termes de Référence (TDR) pour la maîtrise d'œuvre des travaux de
Réhabilitation/Reconstruction des infrastructures communautaires de base endommagées par des
catastrophes naturelles.**

I. Contexte et justification

Le Gouvernement Malagasy représenté par le Ministère de la Population et de la Protection de la Femme a préparé avec la Banque mondiale un nouveau Programme intitulé « Projet de filets de sécurité et de résilience à Madagascar (PSFR) - P179466 ». Ce projet sera mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), en étroite collaboration avec les Ministères sectoriels.

L'objectif de développement du PSFR est « d'aider le gouvernement de Madagascar à accroître l'accès des ménages extrêmement pauvres aux services de protection sociale, à développer le système de protection sociale et à promouvoir la résilience aux chocs ».

Le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) a l'intention d'utiliser une partie du montant du Crédit 7263 MG pour effectuer les paiements au titre des prestations décrites dans les présents Termes de Référence.

Madagascar reste vulnérable face aux risques climatiques exacerbés depuis quelques années par le phénomène de changement climatique. Le pays fait face de manière chronique aux effets néfastes de ces chocs tels que les cyclones, les inondations et la sécheresse.

Des activités d'intervention en cas de catastrophes provoquées par des aléas rapides tels que les cyclones et les inondations ont été conçues. Les catastrophes à déclenchement rapide entraînent généralement des destructions par un impact physique immédiat. Ils frappent différentes régions et communautés de manière imprévisible.

Parmi ces activités d'intervention, les activités de réhabilitation / reconstruction des infrastructures dans les zones sinistrées par les cyclones ou inondations et dont les infrastructures sociales de base sont lourdement endommagées par les catastrophes.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) souhaite faire appel à des bureaux d'études pour assurer l'études, le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation / reconstruction des infrastructures communautaires de base endommagées par des catastrophes naturelles.

II. Mission du bureau d'études

Pour chaque micro-projet qui lui est confié, la mission du bureau d'études consiste à assurer :

II.1 PHASE D'ETUDES

(Il est rappelé que, le FID dispose des plans types des bâtiments et connexes pour le cas de la reconstruction. Le mémoire de préparation de projet MPP fournit les données du site de reconstruction. Ainsi, les travaux de réhabilitation sont les seuls concernés par cette phase d'études)

- Les études techniques comprenant les études environnementales et sociales, la reconnaissance des sites à développer, à en faire le mémoire technique avec tous les détails techniques, et à

préciser l'accessibilité de chaque site (distance, conditions d'accès, coordonnées GPS) : plans d'exécution, détails de fixation des pannes, détails des acrotères, BDQE, devis descriptif

- La préparation des dossiers types d'appel d'offres
- L'organisation éventuelle de la visite des lieux des soumissionnaires pour les MPE,
- L'assistance au Maître de l'Ouvrage Délégué dans la passation de marché : dépouillement et analyse des offres (selon les critères d'évaluation inclus dans le dossier d'appel d'offres) ainsi que la formulation du résultat de l'évaluation des offres aux fins des recommandations au Maître de l'Ouvrage Délégué en vue de l'attribution du marché.

II.2 PHASE DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE

(Cas des travaux de réhabilitation et de reconstruction)

- Le contrôle et la surveillance des travaux en assurant la gestion administrative, technique et financière des travaux y compris la supervision et la préparation de la réception provisoire et définitive des réalisations, le relevé des coordonnées GPS des sites, et la réalisation des suivi-évaluations communautaires (voir le guide opérationnel de Gestion de plaintes relatives aux travaux d'infrastructures en annexes.
- L'élaboration d'un « Manuel d'exploitation, d'entretien et de gestion du micro projet » [en version malagasy et française].

Pour réaliser cette mission, le tableau ci-après fournit les rôles et responsabilité des experts-clés avec leur durée d'intervention respective.

Taches et activités	Experts-clés	Expériences minimums (années)	Durées d'intervention (en Mois) par micro-projet
1- Cas des travaux de réhabilitation			
<i>Elaboration de Mémoire Technique, organisation des visites des lieux, dépouillement et analyse des offres</i>	Chef de mission (PC1)	05 ans	0.5
	Ingénieur d'études (PC2)	03 ans	1
	Dessinateur – métreur (PC3)	03 ans	0.5
2- Cas des travaux de réhabilitation et de reconstruction			
<i>Contrôles et Surveillances</i>	Chef de mission (PC1)	05 ans	1
	Ingénieur de contrôle (PC4)	03 ans	1
	Agent de surveillance (PC5)	03 ans	04

III. Livrables

Le bureau d'études devrait livrer les documents techniques résultats de leurs activités :

- Cas des travaux de réhabilitation : les différents PV de réunions communautaires, les mémoires techniques (APS et APD pour le cas des ouvrages de franchissement) et les annexes, les fiches de présence des visites des lieux (si visites des lieux obligatoires), les rapports d'évaluation des offres des entreprises soumissionnaires,
- Cas des travaux de réhabilitation et de reconstruction : les différents rapports de suivi des chantiers, les rapports finaux ainsi que les différents PV de réception.
- Livraison Mémoire Technique (L1) : 20 jours calendaires après la signature du contrat (en 2 exemplaires en version physique et 1 fichier électronique)

- Etablissement du dossier type d'appel d'offres L2 (DAO) : 5 jours calendaires après l'approbation du Mémoire Technique par le Maître d'ouvrage délégué (en 2 exemplaires en version physique et 1 fichier électronique)
- Dépouillement et analyse des offres : 5 jours calendaires au maximum suivant l'ouverture des plis (rapport d'évaluation des offres L3 en 2 exemplaires en version physique et 1 fichier électronique)
- Le contrat d'entreprise L4 (en 5 exemplaires en version physique et 1 fichier électronique) au plus tard cinq jours (05) après l'approbation du Rapport d'Evaluation des Offres
- Rapport de démarrage (L5) : au plus tard dix jours (10) après l'installation du titulaire (en 2 exemplaires en version physique)
- Rapports d'avancement mensuels (L6) : avant le 5 du mois suivant (en deux exemplaires en version physique)
- Un manuel d'entretien version provisoire L7 (en 2 exemplaires en version physique) livré au maitre de l'ouvrage avant la RP
- Rapport technico-financier L8 : au plus tard 15 jours après la réception provisoire (en 2 exemplaires en version physique)
- Un manuel d'entretien version définitive L9 (en 2 exemplaires en version physique) livré au maitre de l'ouvrage avant la RD ;
- Rapport final L10 : au plus tard 15 jours après la réception définitive (en deux exemplaires en version physique)

CALENDRIER DES LIVRABLES

N°	Livrables (L-..)	18 MOIS																													
		M1				M2				M3				M4				M5				M6				M7				M8M18
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	
L-1	Mémoire Technique (APS-APD pour les ouvrages)	■	■	■																											
L-2	Dossier d'appel d'Offres et reproduction (8 exemplaires + 1CD)				■																										
L-3	Rapport d'évaluation des offres des MPE								■																						
L-4	Elaboration et édition de contrat des MPE (05 exemplaires +1CD)												■																		
L-5	Rapport de démarrage																■														
L-6	Rapports mensuels																														
L-7	Manuel d'entretien version provisoire																														
L-8	Rapport technico-financier après réception provisoire																														
L-9	Manuel d'entretien version définitive																														
L-10	Rapport final après Réception définitive																														

COMPOSITION DE L'EQUIPE, ACTIVITES INDIVIDUELLES ET CONTRIBUTION DU PERSONNEL CLE

N°	Position	Contribution du personnel (en personne/JOURS) pour chacun des livrables											Temps de contribution total (en JOURS)			
			L-1	L-2	L-3	L-4	L-5	L-6	L-7	L-8	L-9	L-10		Siège	Terrain	Total
Personnel clé																
PC-1	CHEF DE MISSION	[Siège]	3	2	2	1	1	4		1	1	1		16		47
		[Terrain]	7				4	12		4		4			31	
PC-2	INGENIEUR D'ETUDES	[Siège]	5	2	6	2								15		30
		[Terrain]	15												15	
PC-3	DESSINATEUR METTREUR	[Siège]	7	2						2				11		15
		[Terrain]	4												4	
PC-4	INGENIEUR DE CONTROLE	[Siège]					1		1	1		1		4		31
		[Terrain]					3	16	2	3		3			27	
PC-5	AGENT DE SURVEILLANCE	[Siège]					1							1		124
		[Terrain]					3	120							123	
									Sous-total				47	200	247	
									Total						247	

IV. Les zones d'intervention

Les zones d'intervention sont référencées aux indications arrêtées par le Bureau National pour la Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) ou ses démembrements légalement compétents au niveau des Régions, Districts et Communes.

Ainsi, le bureau d'études est invité à préciser dans son dossier de manifestation d'intérêt les choix par ordre de préférence des Régions d'intervention.

V. Malversations, Protection des données et informations

- Le Bureau d'Etudes ne se livrera pas, de façon directe ou indirecte, à des activités économiques ou professionnelles qui pourraient être en conflit avec les activités accomplies au titre de son contrat avec le FID.
- Les documents et informations utilisés dans le cadre de cette mission sont les propriétés de projet et de FID et ne peuvent être divulgués ou partagés à d'autres entités sans le consentement du FID.
- Les documents et informations partagés ne peuvent être utilisés à des fins autres que dans le cadre de cette mission.
- Toutes fraudes, malversations, corruptions d'un membre du Bureau d'Etudes entraîneront l'expulsion de ce membre dans les activités. Un deuxième cas entraînera une rupture de contrat avec le Bureau d'Etudes.
- Si un Bureau d'Etudes a un lien direct/indirect avec un ou plusieurs personnels de FID, le Bureau d'Etudes a l'obligation de le signaler dans la remise de son offre

VI. Profil du bureau d'études

- **Ayant été préalablement LABELLISÉ par le FID dans le cadre de ses labellisations périodiques (année 2023)**
- Ayant au moins deux (02) ans d'expériences professionnelles dans la maîtrise d'œuvre, plus particulièrement en étude, contrôle et surveillance de travaux de construction et de réhabilitation courant des trois dernières années ;
- Atouts :
 - Expériences dans les zones d'intervention ;
 - Expériences avec des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux dont la Banque mondiale.

VII. Personnel clé :

Experts-clés	Diplôme qualification	Années d'expérience dans la maîtrise d'œuvre	Domaines de compétence
Chef de mission	Ingénieur du génie civil ou du génie rural ou architecte	05 ans	Chef de projet ou de mission dans des projets d'études et de contrôle de bâtiments publics d'au moins quatre (04) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics.
Ingénieur d'études et de contrôle	Ingénieur du génie civil ou du génie rural ou architecte	03 ans	Expériences en études, contrôle d'au moins trois (03) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics.
Dessinateur – mètreur	Technicien supérieur en génie	03 ans	Expérience spécifique dans la préparation des plans et dessins d'au moins trois (03) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics.

	civil ou génie rural ou architecture		
Agent de surveillance	Technicien supérieur en génie civil ou génie rural ou architecture	03 ans	Surveillance de travaux de construction / réhabilitation de bâtiments publics avec justification d'au moins trois (03) travaux de construction/réhabilitation de bâtiments publics

Les cabinets/bureau d'études peuvent s'associer entre eux pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire. Dans ce cas une copie de l'accord de groupement ou une lettre d'intention de constituer un groupement doit être insérée dans le dossier de manifestation d'intérêts.

VIII. Cadre des responsabilités

Le FID :

- Mettre à la disposition de ses partenaires les plans types des bâtiments et connexes ainsi que les modèles de Dossier Type d'Appel d'Offres pour les écoles et centres de soins de base (cas de reconstruction).
- Assurer la prise en main
- Payer les rémunérations suivant les dispositions contractuelles en vigueur

Le Bureau d'études :

- Réaliser toutes les activités mentionnées dans le paragraphe II ci-dessus
- Envoyer au FID les différents rapports stipulés dans le paragraphe III en respectant le planning de livraison ci-dessus